

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ARCHERS À KOEKELBERG

Contexte de l'étude

Le réaménagement de la rue des Archers est une initiative de la Commune de Koekelberg qui s'intègre dans une politique d'amélioration du cadre de vie des espaces publics communaux et des voiries en particulier (Contrat de quartier durable « Koekelberg historique » - Projet 4.1).

Le présent projet met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie par une réorganisation de la voirie favorisant :

- la mise en sens unique dans le sens de l'avenue de Jette vers la chaussée de Jette (vers Jette) ;
- la création d'un SUL ;
- l'aménagement physique de la voirie en zone 30 ;
- l'implantation d'arbres d'alignement pour cadrer l'entrée de la zone 30 (en première priorité d'application du PCM) ;
- le redimensionnement de la largeur de la chaussée ;
- le repositionnement des zones de stationnement en fonction du partage de l'espace public avec les différents usagers ;
- l'élargissement des trottoirs au niveau des carrefours pour diminuer la longueur de traversée des piétons, diminuer la vitesse d'insertion des véhicules et une insertion orthogonale au trafic, augmenter la qualité des trottoirs, faciliter le déplacement des PMR ;
- la mise en œuvre de surélévations de chaussée proposées dans le cadre du PCM.

Objectifs de l'aménagement

Les préoccupations, lors de la conception du projet, visent une meilleure harmonie entre tous, un projet urbain intégré qui permet à tous les intervenants de se retrouver. Qu'ils soient habitants, commerçants, artisans ou visiteurs, ... automobilistes, piétons ou cyclistes, chacun a droit à une attention particulière. Satisfaire l'ensemble n'est pas facile et nécessite un arbitrage qui ménage l'ensemble des acteurs.

Principes d'aménagement de la voirie

Le projet prévoit la mise en sens unique dans le sens de l'avenue de Jette vers la chaussée de Jette. La largeur de la chaussée sera réduite à 4 m (filet d'eau compris) au profit des zones de trottoirs, concrétisant ainsi la recherche d'une réduction sensible de la vitesse du trafic. C'est une largeur de chaussée qui correspond à son futur statut de zone 30. Elle répond également aux normes minimales imposées par les pompiers dans le cas d'une chaussée à sens unique avec du stationnement bilatéral.



Le stationnement illicite est fortement entravé par la mise en œuvre des oreilles de trottoir en dur, l'implantation de potelets sur ces dernières et la hauteur de bordure. L'entrée pompier des appartements « Victoria » est également préservée du stationnement illicite par une avancée de trottoir.

Des arbres à haute tige à port fastigié seront plantés pour cadrer les zones de stationnement en tenant compte de l'implantation du nouvel éclairage public. Ces derniers seront plantés dans de larges fosses de plantation (2.00 x 2.00 m).

Les dispositifs pour PMR et malvoyants seront intégrés dans les trottoirs au droit des traversées piétonnes.



3000

Références

Maître de l'Ouvrage: Commune de Koekelberg
Etat d'avancement: Septembre 2012 - travaux pour la réalisation de la voirie prévus pour septembre 2014
Montant des honoraires: 29.800 € HTVA
Montant des travaux estimés au stade de l'adjudication: 655.550,44 € HTVA

planification
mobilité
environnement
espace public